



CC du Santerre (Siren : 248000507)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Rosières-en-Santerre
Arrondissement	Montdidier
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1993
Date d'effet	31/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. José SUEUR

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5, rue du Colonel Sorlin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80170 ROSIERES-EN-SANTERRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	com.comsanterre@laposte.net
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 728
Densité moyenne	72,11

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Bayonvillers (218000560)	366
80	Beaufort-en-Santerre (218000651)	210
80	Bouchoir (218001105)	316
80	Caix (218001550)	753
80	Chilly (218001832)	197
80	Folies (218003077)	134
80	Fouquescourt (218003259)	174
80	Fransart (218003333)	158
80	Guillaucourt (218003820)	414
80	Hallu (218003911)	185
80	Harbonnières (218003994)	1 664
80	La Chavatte (218001816)	75
80	Maucourt (218004935)	166
80	Méharicourt (218004976)	578
80	Parvillers-le-Quesnoy (218005825)	251
80	Rosières-en-Santerre (218006401)	3 020
80	Rouvroy-en-Santerre (218006427)	201
80	Vrély (218007656)	458
80	Warvillers (218007714)	146
80	Wiencourt-l'Equipée (218007722)	262

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
- Zone de développement éolien
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Pour les avaloirs d'eau pluviale - les communes qui sont en assainissement collectif unitaire : les avaloirs et le réseau à charge du service public d'assainissement collectif - les communes qui sont en assainissement collectif séparatif : les avaloirs à charge du service public d'assainissement collectif et le réseau pluvial souterrain à charge de la commune</i>
- Assainissement non collectif
<i>- assainissement non collectif - Contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif - proposition d'aide technique et financière aux propriétaires créant ou mettant aux normes leur installation. Faculté d'être prestataire de services pour d'autres collectivités. Pour les avaloirs d'eau pluviale : - les communes qui sont en autonome : les avaloirs à</i>

charge de la voirie de la communauté de communes du Santerre et le réseau pluvial souterrain à charge de la commune.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Réhabilitation du centre d'enfouissement technique

- Autres actions environnementales

- *Etudes et travaux pour limiter le ruissellement des eaux pluviales sur les bassins versants de la Luce et de l'Ingon afin de prévenir les inondations* - *Etudes de valorisation paysagère* - *Réaliser des travaux de valorisation paysagère (VRD, terrassements, aménagements, plantations) dans les périmètres qui font l'objet d'études paysagères engagées par la communauté de communes du Santerre.* - *Bassin de la Luce sur le territoire communautaire, pour le linéaire qui la concerne : étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et ayant entre autres pour objectif : de lutter contre les inondations, le débordement des cours d'eau, l'érosion des sols et le ruissellement générant des coulées de boue ; de maintenir les cours d'eau dans leur profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux ; de restaurer ou de maintenir dans leurs fonctionnalités naturelles les cours d'eau afin de garantir leur bon état écologique.*

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Service aides ménagères et prestataire

- Action sociale

- *Maison d'accueil rurale pour personnes âgées des Acacias à Rosières-en-Santerre : réparations, travaux de gros entretien et d'améliorations ainsi que les extensions.* - *Gestion et développement du relais assistantes maternelles* - *Création, aménagement, gestion et entretien de toutes nouvelles structures d'accueil de la petite enfance* - *La communauté de communes du Santerre pourra, en outre, apporter un concours financier aux structures associatives du canton oeuvrant dans ces domaines.* - *Fonctionnement de la maison de l'emploi communautaire avec l'ensemble de ses services : points relais ANPE, ASSEDIC, permanences de partenaires et d'intervenants.* - *Structure référent pour le dispositif RMI-RMA* - *organisation des centres de loisirs (périscolaire, petites et grandes vacances, centre animation jeunesse et centres de vacances)*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- *Etudier, créer et gérer toute nouvelle zone d'activité économique (artisanale, commerciale, tertiaire, industrielle) ou toute extension d'une zone existante (artisanale, commerciale, tertiaire, industrielle)* - *Immobilier d'entreprise: construction, entretien et gestion des ateliers relais et pépinière d'entreprises*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *Fonctionnement et investissement de la médiathèque Raoul Follereau à Rosières en Santerre*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- *Fonctionnement et investissement du gymnase existant (attenant au collège de Rosières) et de la salle de gymnastique* - *Fonctionnement et investissement pour tous les nouveaux équipements sportifs dont la valeur unitaire dépasse 500 000 € hors taxes*

- Etablissements scolaires

- Activités péri-scolaires

Scolaire, périscolaire et animation - *investissement pour les locaux scolaires et périscolaires* - *fonctionnement total scolaire et périscolaire à compter du 1er janvier 2005 (compétence limitée aux anciens statuts jusqu'à cette date)*

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *Organisation du marché de Noël de Rosières en Santerre*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur - Schéma directeur
- Plans locaux d'urbanisme <i>élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Transport scolaire <i>Gestion de l'organisation des transports scolaires</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>VOIRIE : - entretien du réseau des voies d'intérêt communautaire dont l'inventaire est joint en annexe - bordurage dans les communes le long de ces voies et le long des départementales suite à convention passée avec le Conseil Général de la Somme - assainissement pluvial - salage et déneigement des voies d'intérêt communautaire Il est précisé que la Communauté de Communes du Santerre n'est pas compétente pour la création de voies (sauf lotissements locatifs à loyer modéré) et pour l'aménagement de trottoirs (sauf périmètre qui a fait l'objet d'une étude paysagère communautaire). »</i>
Développement touristique
- Tourisme - Participation aux actions de développement touristiques locales et intercantionales - Aides aux manifestations à caractère culturel - Aides aux actions de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat - Mise en œuvre d'une politique globale du logement: plan local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat, les programmes d'intérêt général (PIG) et les contrats locaux de réhabilitation (CLR)
- Politique du logement social - Construction et/ou acquisition-réhabilitation de logements locatifs. L'entretien de ce parc de logements locatifs communautaires pourra être géré par un tiers - Viabilisation (voirie, trottoirs, assainissement des eaux usées, assainissement pluvial, réseau d'eau potable) en cas de création de lotissements locatifs à loyer modéré réalisés par des bailleurs sociaux, lotissements destinés aux personnes âgées et/ou foyers d'accueil médicalisés. Les communes restent compétentes pour la défense incendie, les places de stationnement, les réseaux et branchements de téléphone, gaz, télédistribution, électricité et éclairage public.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- NTIC (Internet, câble...) - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et développement des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. La communauté de communes est autorisée à transférer cette compétence à un syndicat mixte - Espaces numériques de travail : le développement de la société de l'information notamment dans le domaine de l'éducation, par la création de plates-formes numériques appelées ENT. La communauté de communes est autorisée à transférer cette compétence à un syndicat mixte.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	SMITOM du SANTERRE (258004571)	SM fermé	65 264
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)